

Le Burundi veut juguler la fraude dans le domaine des mines

@rib News, 21/06/2016 â€“ Source Xinhua La rÃ©cente crÃ©ation de l'Office burundais des mines et carriÃ©res (OBM), est une importante contribution destinÃ©e Ã juguler la fraude et les exploitations illÃ©gales dans le domaine des mines au Burundi, a affirmÃ© mardi Ã Bujumbura Paul Ndarihonyoye, directeur gÃ©nÃ©ral de la recherche gÃ©ologique et du cadastre minier au ministÃ©re burundais en charge des Mines et de l'Energie. Le 30 mai dernier, le prÃ©sident du Burundi, Pierre Nkurunziza, a signÃ© un dÃ©cret portant crÃ©ation, fonctionnement, organisation et missions de l'OBM.

Le directeur gÃ©nÃ©ral Ndarihonyoye, qui s'exprimait au cours d'une interview accordÃ©e Ã Xinhua, a prÃ©cisÃ© qu'au cÃ© des missions assignÃ©es Ã l'OBM, se trouve le "contrÃ»le et suivi des activitÃ©s miniÃ©res et de carriÃ©re". La mise en place de l'OBM est venue Ã point nommÃ©, a expliquÃ© M.Ndarihonyoye en faisant remarquer que sa crÃ©ation permet d'espÃ©rer une "lutte contre toutes les manÃ©uvres frauduleuses" pouvant survenir dans le "convoitÃ©" secteur des mines et des carriÃ©res au Burundi. L'autre gain attendu, a-t-il ajoutÃ©, est la rÃ©vision Ã la hausse des taxes jusqu'ici perÃ©sues dans le secteur burundais des mines et carriÃ©res grÃ¢ce Ã cet outil lÃ©gislatif qui permet dorÃ©navant un meilleur recouvrement des arriÃ©res de paiement des impÃ»ts et taxes, avec pour effet positif le redressement des recettes du trÃ©sor public. Toutefois, a-t-il soulignÃ©, le Burundi a connu en 2015 une "chute libre des rentrÃ©es en devises" dans ce secteur suite aux cours mondiaux devenus "trÃ©s bas" et des impayÃ©s des redevances administratives par certains des privÃ©s opÃ©rant dans le secteur, "sous prÃ©texte de manque Ã gagner causÃ© par d'Ã©normes redevances" par le nouveau code minier, promulguÃ© en 2013. Pour lui, "beaucoup reste Ã faire pour que le secteur des mines soit porteur de croissance au Burundi". Tous ces facteurs citÃ©s ci-avant, combinÃ©s Ã l'instabilitÃ© politique, a soulignÃ© M.Ndarihonyoye, font que, par exemple, les travaux du "plus important" gisement minier du Burundi lancÃ©s en 2014, Ã savoir ceux relatifs Ã l'exploitation du nickel de Musongati, n'avancent pas. Certaines exonÃ©rations fiscales octroyÃ©es Ã des sociÃ©tÃ©s opÃ©rant dans le secteur minier au Burundi, a-t-il indiquÃ© en outre, occasionnent un prÃ©judice financier Ã©norme pour le pays dans la mesure oÃ¹ ces entreprises jouissent d'un rÃ©gime de gratuitÃ© dans la construction des routes et d'exploitation des carriÃ©res, "mais, avec en aval, des collines entiÃ©res saccagÃ©es". Le laxisme observÃ© en la matiÃ©re, a-t-il insistÃ©, occasionne un manque Ã gagner "Ã©norme" pour le Burundi. Les recherches entamÃ©es depuis 1960, a-t-il fait remarquer par ailleurs, ont dÃ©jÃ abouti Ã la dÃ©couverte de plusieurs gisements miniers. Il a citÃ© notamment le nickel, le vanadium, l'or, les phosphates et des minerais accompagnateurs comme les platinoÃ©des et les terres rares. MalgrÃ© ce potentiel, a-t-il fait remarquer, quelques gÃ©tes minÃ©ralisÃ©es en or, en wolframite, en colombo tantalite et la cassitÃ©rite, sont exploitÃ©es de maniÃ©re artisanale et contribuent "faiblement" Ã l'Ã©conomie nationale. Le deuxiÃ©me cadre de croissance et de lutte contre la pauvretÃ© (CSLP II), dont la mise en Ã©uvre a portÃ© sur la pÃ©riode 2012-2015, a identifiÃ© le secteur minier burundais, comme un des crÃ©neaux Ã©conomiques, pouvant Ãªtre porteur de croissance pour le pays.